

Déraillement d'un train minéralier entre Ndjolé et Abanga 3 000 tonnes de manganèse se déversent dans la nature



Le manganèse s'est déversé dans la...



... nature après le déraillement.

G.R.M
Libreville/Gabon

UN train minéralier portant le numéro 7470 a déraillé au PK 154, entre les gares ferroviaires de Ndjolé et d'Abanga, lundi dernier à la mi-journée. Les causes de cet accident restent encore méconnues, indique la direction de la communication de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), qui précise que l'engin, chargé de manganèse, effectuait la ligne Moanda/Terminal minéralier d'Owendo. Mais il n'arrivera pas à destination. Aucun blessé n'a été enregistré parmi l'équipage, a assuré, hier, le directeur de

la communication de la Comilog, André Massard. Et de préciser que les 40 wagons de manganèse que tractait ce train minéralier se sont renversés, ce qui correspond approximativement à 3 000 tonnes de minerai. Si, pour l'heure, les raisons de ce déraillement ne sont pas connues, il n'en reste pas moins que l'accident a eu pour conséquence la suspension du trafic depuis lundi sur cette ligne. «Les équipes de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) et de la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) sont à pied d'œuvre pour une réouverture de la voie demain (aujourd'hui mercredi, ndlr), vraisemblablement en fin de journée», explique M. Massard.



L'état des wagons après l'accident.

Quant aux 3000 tonnes de manganèse renversées dans la nature, le directeur de la communication de la Comilog assure : «l'entre-

prise minière fera tout pour récupérer le maximum de minerai possible.» Pour mémoire, le dernier déraillement d'un train mi-

néralier remonte au 19 décembre 2015. Les sept wagons que tractait le train avaient été tous vidés de leur contenu.

Faux et usage de faux

Le passeport gabonais de tous les malheurs

AEE
Libreville/Gabon

VINCENT de Paul M'Lan, ressortissant ivoirien de 44 ans, installé au Gabon depuis plusieurs années, s'est fait prendre dernièrement à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), où il s'était rendu pour faire la demande d'un passeport... gabonais. Pour accompagner sa demande d'obtention de cette pièce d'identité réservée uniquement aux nationaux, sieur M'Lan avait dans son dossier une fausse pièce d'état-civil, établie auparavant avec l'aide de sa concubine gabonaise. Mais, malheureusement pour lui, le subterfuge n'a pas marché, puisque le quadragénaire a été épinglé par les agents lors de la phase de vérification de ses documents administratifs. Selon un officier de police en service à la DGDI, le nom de Vincent de Paul

M'Lan figure dans les archives de la DGDI, où il a déjà renouvelé à deux reprises sa carte de séjour. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'est fait prendre à son propre piège. En effet, lorsqu'il se présente aux agents, cette fois-ci, pour solliciter un passeport gabonais, les informations le concernant s'affichent en machine. Le pot aux roses est donc vite découvert : Vincent de Paul M'Lan est Ivoirien et non Gabonais. Qui plus est, les papiers qu'il brandit sont tout, sauf, réguliers. « Lors de la vérification des documents que nous présente Vincent de Paul M'Lan, nous constatons qu'il existe de graves anomalies sur son acte de naissance gabonais. Nous le convoquons donc pour nécessités d'enquête. Au cours de l'audition dans nos services, il déballe finalement tout », confie l'Officier de police judiciaire (OPJ). D'où ce commentaire du fonctionnaire de police: « Sachant que les portes de la prison lui sont désormais



Vincent de Paul M'Lan attend d'être présenté à un juge d'instruction pour connaître son sort.

ouvertes, il n'a pas eu d'autres choix que de coopérer avec ses enquêteurs.» AVEUX • Voici, d'ailleurs, quelques extraits des

aveux que Vincent de Paul M'Lan aurait faits aux enquêteurs : « J'étais dans le besoin. Et je sais qu'obtenir la nationalité gabonaise

par les voies légales est très difficile. En plus, la procédure est très longue. J'ai donc fait part à ma concubine mon désir d'obtenir les papiers d'état-civil gabonais. Cette dernière m'a confié à son cousin qui, à son tour, m'a introduit chez quelqu'un d'autre qui a fait le nécessaire pour qu'on m'établisse un acte de naissance gabonais. Mon bienfaiteur m'avait pourtant rassuré qu'il n'y aura aucun problème lorsque je voudrais me faire établir n'importe quel document administratif gabonais. Malheureusement pour moi, rien n'a marché. » Après avoir avoué les faits, Vincent de Paul M'Lan attend maintenant d'être présenté à un juge d'instruction pour être fixé sur son sort. L'enquête n'est cependant pas close. Et pour cause ! La DGDI procède actuellement aux investigations pour mettre hors d'état de nuire ceux qui ont aidé le suspect à obtenir des pièces d'état-civil gabonais de manière frauduleuse.

Faits d'ailleurs

Défigurée après avoir repoussé un agresseur sexuel

À Malmö (Suède), Sophie Johanson, 19 ans, dansait en discothèque avec ses copines lorsqu'un homme s'est approché d'elle et s'est montré insistant. Puis il lui a mis une main aux fesses et lui a caressé l'entrejambe. Elle s'est retournée et a frappé son agresseur, âgé d'une vingtaine d'années. Celui-ci l'a alors frappée d'un coup de poing au visage, avant de lui fracasser la tête avec une bouteille. La victime a été transportée à l'hôpital où elle a été soignée pour plusieurs blessures à la tête. La police a classé l'enquête quelques jours après l'agression, faute de preuves. Un appel à témoins a toutefois été lancé, ce qui permettrait éventuellement de rouvrir le dossier.

Poignardée à mort par son petit copain qui la croyait enceinte

Le corps sans vie de Nicole Lovell avait été retrouvé, le 30 janvier 2016, dans un fossé, à la sortie d'une autoroute de Caroline du Nord (Etats-Unis). La victime, âgée de 13 ans, avait été poignardée à mort. L'ADN de David Eisenhower, âgé à l'époque de 19 ans, a été retrouvé sous les ongles de la victime. Puis du sang de la jeune fille a été retrouvé dans sa voiture. Placé en garde à vue, le suspect a expliqué avoir rencontré Nicole via l'application de messagerie KIK et que l'adolescente lui avait menti sur son âge. Un soir, il a eu des relations sexuelles avec la victime. Puis, craignant de l'avoir mise enceinte, il l'a poignardée et égorgée avant de se débarrasser du corps. Son procès s'est ouvert hier devant le tribunal de Christianburg.

Ils découvrent leur bébé mort chez la nourrice

Le corps sans vie d'un bébé, âgé de 6 mois, a été retrouvé au domicile de sa nourrice dans le XVII^e arrondissement de Paris (France). Ce sont ses parents qui ont fait la macabre découverte, alors qu'ils étaient venus chercher leur enfant. Les secours, arrivés sur les lieux, ont tenté en vain de réanimer la victime. Elle a ensuite été conduite à l'hôpital où elle a été déclarée décédée par les médecins. Juste avant le drame, la nourrice avait donné le biberon au bébé et l'avait couché. Une enquête est en cours.

Rassemblés par JNE